



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8693^e séance

Jeudi 19 décembre 2019, à 10 h 40

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Norman-Chalet (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Afrique du Sud	M. Mabhongo
Allemagne	M. Licharz
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Ipo
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Indonésie	M. Djani
Koweït	M. Mohammad
Pérou	M. Popolizio Bardales
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Trullols Yabra
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. McDonald

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (S/2019/923)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (S/2019/923)

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/956, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/923, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2503 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mohammad (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier les délégations de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique d'avoir présenté le projet de résolution d'aujourd'hui. Nous avons voté pour la résolution 2503 (2019), qui renouvelle le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour six mois, car nous sommes convaincus qu'elle contribue à la stabilité et à la sécurité dans la région. Dans ce contexte, nous saluons tous les efforts déployés par la FNUOD, ainsi que le

professionnalisme de son personnel militaire, qui est à l'œuvre dans des conditions extrêmement délicates et difficiles – notamment du fait de la présence de mines et d'engins explosifs improvisés.

Nous réaffirmons que le Golan est un territoire syrien occupé par Israël, Puissance occupante. Nous rejetons la prise de territoire par la force, car elle est contraire à la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 497 (1981), adoptée à l'unanimité. Israël, Puissance occupante, a décidé d'imposer ses lois, son autorité et son administration sur le Golan occupé – une mesure nulle et non avenue, et dénuée d'effet juridique. Sachant que le Conseil de sécurité insiste sur la nécessité de remédier aux causes profondes du conflit, nous réaffirmons que l'occupation israélienne des territoires arabes, notamment du Golan arabe syrien occupé, est la cause profonde de ce conflit et qu'elle fait peser une menace constante sur la paix et la sécurité de la région.

La solution, pour parvenir à la stabilité dans la région, ne consiste pas à préserver le *statu quo* et à perpétuer l'occupation, mais commence plutôt par un retrait complet d'Israël du territoire arabe occupé et par l'application des résolutions pertinentes du Conseil, en particulier les résolutions 497 (1981), 338 (1973) et 242 (1967).

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2503 (2019), qui renouvelle le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour une période de six mois. Nous remercions les corédacteurs du rôle positif qu'ils ont joué pour faciliter les discussions autour de la résolution et pour traiter de manière constructive les propositions faites par les membres du Conseil de sécurité, y compris par l'Indonésie.

Ma délégation tient à souligner l'importance de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix de la FNUOD. La FNUOD demeure une entité impartiale. Il importe que toutes les parties cessent toute activité susceptible de mettre en danger les soldats de la paix, et il convient d'accorder au personnel des Nations Unies la liberté dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat en toute sécurité.

Nous appuyons avec force les fonctions de liaison assumées par la FNUOD auprès des parties concernées, en particulier le rôle clef qu'elle joue pour prévenir toute

escalade de la situation de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de respecter pleinement l'Accord sur le dégagelement de 1974 et de faire preuve de la plus grande retenue.

Pour terminer, ma délégation voudrait une nouvelle fois déclarer officiellement que l'Indonésie considère le Golan – occupé par Israël depuis 1967 – comme un élément indissociable du territoire de la République arabe syrienne, et rejette catégoriquement la reconnaissance du plateau du Golan comme faisant partie d'Israël. Cette position est conforme aux principes de souveraineté et d'intégrité territoriale consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à toutes les parties de maintenir leur engagement à respecter le droit international et la Charte et d'œuvrer ensemble à la création d'un environnement propice à la poursuite du processus de paix dans la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

En tant que co-rédacteur du texte, les États-Unis se félicitent de la décision prise à l'unanimité aujourd'hui de renouveler le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Nous tenons à remercier les membres du Conseil de sécurité de leur contribution constructive durant la rédaction du mandat.

Les États-Unis se félicitent que le Conseil ait exprimé un appui unanime à la reprise des inspections

dans la zone de limitation du secteur bravo. Les États-Unis estiment que la FNUOD continue d'avoir un rôle essentiel à jouer pour préserver la stabilité entre Israël et la Syrie. Nous respectons et reconnaissons l'impartialité de la mission.

Le Conseil ne doit cependant pas se faire d'illusion : il n'y a pas d'équivalence entre les violations constatées des côtés israélien et syrien. Le 19 novembre, quatre roquettes ont été tirées en direction d'Israël depuis le territoire syrien. Elles ont toutes été interceptées par le système israélien Dôme d'acier, ce qui a probablement permis de sauver la vie d'hommes, de femmes et d'enfants au sein des civils. Certes, la FNUOD a signalé que les emplacements du système Dôme d'acier constituaient des violations techniques de l'Accord sur le dégagelement, mais il ne faut pas faire l'amalgame entre ces systèmes de défense et les violations syriennes.

On a beaucoup parlé de l'annonce faite par le Président Trump, au début de l'année, reconnaissant la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan. Le renouvellement d'aujourd'hui montre bien que les États-Unis sont attachés à l'Accord sur le dégagelement de 1974, et que cette déclaration ne remet nullement en cause le mandat de la FNUOD.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a pas d'autres oratrices ou orateurs inscrits sur la liste.

La séance est levée à 10 h 50.